Séance ordinaire du 5 décembre 2011

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue au lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, madame la conseillère Claire Lepage, messieurs les conseillers Éric Poirier, Roland Pelletier, André Lévesque et Francis Rodrigue.

Madame la conseillère Carole N. Côté est absente.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général agit à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de madame Claire Lepage et résolu à l'unanimité, que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2011-12-140 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2011

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 7 novembre 2011 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente séance, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur André Lévesque et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE

RÉS. 2011-12-141 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2011

Il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de madame Claire Lepage et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois de novembre 2011 au montant de 112 567,47 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote «Comptes à payer, année 2011»

Je, Alain Lapierre, directeur général, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2011-12-142 ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE NOVEMBRE 2011

Il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois de novembre 2011, au montant de 196 211,75 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2011».

Je, Alain Lapierre, directeur général, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre, directeur général

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le secrétaire-trésorier dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil aux archives.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 406-2011 BUDGET 2012 ET PLAN TRIENNAL

Avis de motion est donné, par monsieur Francis St-Pierre, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, l'adoption du règlement 406-2011 adoptant le budget 2012 et le plan triennal sera proposée.

RÉS. 2011-12-143 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LA PATINOIRE

Il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de madame Claire Lepage et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat avec monsieur Harold Proulx pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2011-2012. Le contrat est d'une durée maximale de 14 semaines pour un montant hebdomadaire de 850 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2011-12-144 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

Attendu que la Municipalité est responsable de 10 % du déficit de l'Office municipal d'habitation de Saint-Anaclet-de-Lessard ;

Attendu que les prévisions budgétaires ont été présentées au directeur général ;

Attendu que celui-ci est d'avis que ces prévisions correspondent à la réalité de cet organisme ;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Lévesque, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolut à l'unanimité d'approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Anaclet-de-Lessard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS.2011-12-145 AUTORISATION À PAYER LE DÉCOMPTE FINAL POUR LE NOUVEAU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE LA RUE LANGLOIS

Il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de madame Claire Lepage et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte final pour le nouveau développement résidentiel de la rue Langlois. Le montant est de 259 762,33 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS.2011-12-146 APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (LOTS 3 200 644 ET 3 200 645)

Attendu que le ministère des Transports désire accroître la sécurité des usagers de l'autoroute 20 à Saint-Anaclet-de-Lessard en procédant entre autres au réaménagement de la clôture électrique pour le contrôle des animaux située du côté sud-est de l'autoroute ;

Attendu que les possibilités d'utilisation des lots visés à des fins d'agriculture sont limitées, car il s'agit principalement d'une ancienne emprise de rue ;

Attendu que les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes seront inexistantes, car le réaménagement de la clôture électrique pour le contrôle des animaux n'influencera pas le calcul des distances séparatrices entre un usage agricole et un usage non agricole;

Attendu que l'autorisation demandée n'est pas de nature à apporter des contraintes pour les établissements de production animale ;

Attendu que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera nullement affectée par le réaménagement de la clôture électrique pour le contrôle des animaux ;

Attendu que l'effet anticipé de la clôture électrique pour le contrôle des animaux sur la préservation à des fins agricoles des ressources eau et sol sera négligeable ;

Attendu que la présente demande d'autorisation n'aura pas pour conséquence de provoquer le démantèlement de ferme en exploitation, ni de constituer des propriétés foncières dont la superficie serait insuffisante pour la pratique de l'agriculture;

Attendu que le réaménagement de la clôture va permettre d'accroître la sécurité des usagers de l'autoroute 20 à Saint-Anaclet-de-Lessard, sans affecter l'utilisation des terres agricoles ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de monsieur André Lévesque et résolu à l'unanimité de recommander l'acceptation de la demande soumise par le ministère des Transports du Québec qui consiste à acquérir deux parcelles de terrain du côté sud-est du viaduc de l'autoroute 20 à Saint-Anaclet-de-Lessard, à imposer une servitude de drainage et de non-construction sur un des lots visés et, finalement, à réaménager la clôture électrique qui sert à empêcher l'entrée des animaux dans l'emprise de l'autoroute 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2011-12-147 TRANSPORT ADAPTÉ – ANNÉE 2011

Attendu que la Municipalité offre depuis 2010 le transport adapté à la clientèle admissible qui en fait la demande ;

Attendu que l'organisation du transport est à contrat avec le transporteur Taxi 800;

Attendu que nous nous engageons à défrayer 20 % des coûts de service ;

Attendu que l'usager devra défrayer 5 \$ par transport ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyer de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité de soumettre notre demande d'aide financière au ministère des Transport du Québec pour l'année 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2011-12-148 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de madame Claire Lepage et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Jean-Doris St-Laurent à titre d'opérateur pour le déneigement à l'hiver 2011-2012. Le salaire est fixé à l'échelon 3 du poste d'opérateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2011-12-149 ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE

Attendu que nous avons un véhicule qui doit être changé;

Attendu que des prix ont été demandés auprès de fournisseurs régionaux ;

Attendu que le meilleur prix est chez Boulevard Chevrolet Buick Cadillac inc. ;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Lévesque, appuyé de monsieur Éric Poirier, d'autoriser l'acquisition d'une camionnette GMC Sierra 2011 au prix de 23 775,66 \$ toutes taxes incluses. Le véhicule Ford 1999 est donné en échange et le financement se fera de la façon suivante : 8 578 \$ du surplus au transport et 14 154 \$ du surplus libre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2011-12-150 FINANCEMENT DES TRAVAUX DU PONCEAU BANVILLE

Attendu que des travaux de reconstruction du ponceau Banville situé sur la rue Principale Ouest ont été faits en 2011 ;

Attendu que le coût des travaux s'élève à 385 392 \$;

Attendu que nous avons reçu une aide financière de 54 000 \$ du député et 54 000 \$ du ministre des Transports du Québec ;

Attendu que dans le cadre du programme de la taxe d'accise, nous avions prévu les travaux du ponceau dans notre programmation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de madame Claire Lepage, d'affecter un montant de 277 392 \$ du programme de la taxe d'accise au budget courant afin de couvrir les frais de reconstruction du ponceau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2011-12-151 ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE – SERVICE INCENDIE

Attendu que notre brigade incendie doit faire appel à l'occasion aux services d'une autre brigade lors d'interventions majeures ;

Attendu que la municipalité de Ste-Luce est intéressée à avoir une entente d'entraide en cas d'incendie majeur ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de madame Claire Lepage, d'appliquer notre règlement 299-2002 sur la tarification pour l'utilisation du service de protection incendie et d'organisation de secours à la municipalité de Sainte-Luce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2011-12-152 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Attendu que le maire Francis St-Pierre a été élu préfet de la MRC de Rimouski-Neigette le 23 novembre dernier et ce, pour les deux prochaines années ;

Attendu que nous devons désigner un représentant de la municipalité pour nous représenter au Conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Roland Pelletier, de nommer monsieur Éric Poirier comme représentant de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard au Conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette et ce, jusqu'au 31 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2011-12-153 ENTENTE AVEC LA CORPORATION DU PATRIMOINE DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

Attendu que la Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet-de-Lessard désire prendre une assurance sur le bâtiment de la Forge St-Laurent ;

Attendu que la Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet-de-Lessard demande au Conseil municipal d'inclure dans l'assurance générale de la municipalité une assurance responsabilité civile et une assurance sur le bâtiment de la forge ;

Attendu que la Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet-de-Lessard s'engage à défrayer le coût additionnel pour l'assurance de la forge ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Éric Poirier, d'autoriser la signature d'une entente avec la Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet-de-Lessard pour une assurance sur le bâtiment de la forge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 407-2011 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 118-89

Avis de motion est donné, par monsieur Francis St-Pierre, que l'adoption du règlement 407-2011 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 118-89 sera proposée à une prochaine séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du prés	sident, la séance est levée.	
Francis St-Pierre	Alain Lapierre	
Maire	Directeur général	